AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP 21-4-66 496804

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

Supplément n° 1 au Bulletin n° 67 - AVRIL 1966 — 19 AVRIL 1966

VIGNE

NOCTUELLES ou VERS GRIS : La lutte contre ces ravageurs doit être entreprise dès la constatation des premiers dégâts (bourgeons rongés, vidés à la manière d'un oeuf à la coque). Utiliser :

- soit une pulvérisation à base de D.D.T. (à forte dose),
- soit des appâts empoisonnés, à base de son et de H.C.H. (1 Kg de matière active pour 100 Kgs de son),
  - ou d'aldrin, ou de chlordane, aux doses préconisées par les fabricants.

Il existe des appâts tout préparés dans le commerce (granulés).

Répandre au pied des souches les appâts, le soir de préférence, par petits tas. La quantité à utiliser est de 60 à 80 Kgs à l'hectare.

D'autres ravageurs : péritèles et otiorrhynques, peuvent également attaquer les bourgeons. Des poudrages avec les produits cités plus haut permettent de les détruire.

MESURES PROPHYLACTIQUES (Mildiou) : Veiller à assurer l'évacuation des eaux stagnantes par les fossés.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POIRIER & DU POMMIER : Compte tenu des conditions climatiques, il y a lieu d'effectuer un nouveau traitement dès réception de cette note.

RAPPEL : - Pucerons - Chenilles défeuillantes - Monilia des arbres à noyaux.

Protection des abeilles : (Voir supplément n° 1 au bulletin n° 66).

HOPLOCAMPES DU POMMIER & DU POIRIER : Dans les vergers contaminés les années précédentes, effectuer un traitement à la chute des pétales avec un des insecticides cités pour lutter contre l'Hoplocampe du prunier (Voir bulletin n° 67).

OIDIUM DU POMMIER : Renouveler les traitements tous les 8 - 10 jours ; effectuer des pulvérisations soignées et copieuses ; éliminer les pousses oïdiées au fur et à mesure de leur apparition.

CULTURES LEGUMIERES

PORTE-GRAINES DE CRUCIFERES : MELIGETHES : Effectuer un traitement au stade bouton avec l'un des produits cités dans notre note du 23 Mars, à la rubrique : Méligèthes du colza.

P. 137

CHOUX - CHOUX-FLEURS : CHARANCONS DES TIGES : On constate actuellement des sorties importantes dans certains secteurs (SAINT-MARCEL). Il est prudent de détruire les adultes avant les pontes avec :

- Lindane	: 300 grammes matière active à l'hectare en	pulvérisation
	: 400 " " " " " "	poudrage
- Parathion	: 300 " " " " " "	pulvérisation
	: 400 " " " " " "	poudrage
- Diazinon	: 500 " " " " " "	pulvérisation
	700 " " " " " "	poudrage

FRAISIERS : MALADIE DES TACHES ROUGES : Le traitement précédent n'a plus d'efficacité ; le renouveler avec un des produits déjà conseillés.

C O L Z A

MELIGETHES : Ces insectes très abondants peuvent justifier un traitement avant floraison dans les cultures en retard de végétation. Utiliser l'un des produits indiqués dans le bulletin du 23 Mars.

CHARANCON DES SILIQUES - CECIDOMYIE DES SILIQUES : Les charançons des siliques sont apparus dans quelques cultures commençant à fleurir.

Si les températures moyennes sont élevées, il y a risques de fortes sorties dans les secteurs contaminés depuis plusieurs années. Dans ce cas, il est conseillé d'attendre la floraison complète des colzas pour réunir toutes les chances de détruire le plus grand nombre possible de parasites, en utilisant seulement l'un des produits indiqués ci-après, non toxiques pour les abeilles :

Produits homologués	Doses matière active/hectare Pulvérisation	Poudrage
- Toxaphène	4.000 gr.	5.000 gr.
- Polychlorocamphane	4.000 gr.	5.000 gr.
- Endosulfan	600 gr.	800 gr.

Produits en autorisation provisoire de vente :

- Pyréthrines et Phosalone, aux doses indiquées par les fabricants.

La concentration des parasites se faisant principalement en bordure des champs, le traitement sera limité à ces dernières. En cas de fortes pullulations, étendre les traitements à toute la superficie des cultures.

Ces traitements seront valables contre la Cecidomyie des siliques dont les larves se trouvent avec celles des charançons dans les siliques dont elles dévorent les graines.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés
des Avertissements Agricoles.

L'Inspecteur de la Protection
des Végétaux :
H. SOULIE.

Imprimerie de la Station de Bourgogne-Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.

DELAIS D'EMPLOIS DE QUELQUES INSECTICIDES

Le tableau suivant précise les délais d'emplois des insecticides les plus courants avant la récolte des produits végétaux destinés à l'alimentation :

Nom commun des insecticides -	Dates limites	Observations
A - INSECTICIDES MINERAUX		
Fluosilicate de baryum		Préparation d'appâts
Sels de Thallium		-id°-
Arsénite de soude		Autorisé seulement pour les traitements d'hiver de la vigne
Arséniate de plomb		Interdit sur vigne de la véraison à la récolte
" " "	7 jours	Pour pomme de terre
" " "	Interdit	Poiriers-Pommiers : 2 mois au moins avant récolte - Cerisiers-abricotiers : de fin floraison à récolte totale - Pêchers-Pruniers-Amandiers : 5 semaines après floraison à récolte totale.
B - HYDROCARBURES CHLORES		
D.D.T.	15 jours	
H.C.H.	"	Restriction pour traitement des sols
Lindane	15 jours	
Chlordane	15 "	
H.H.D.N. (Aldrine)	30 "	Interdit sur cultures légumières et fruitières
H.E.O.D. (Dieldrine)	30 "	-id°-
D.D.D.	7 "	
Methoxychlor	7 "	
Ethyl phényl dichloréthane	7 "	
Toxaphène	2I "	Non dangereux pour les abeilles
Heptachlore	2I "	
Polychlorocamphane	2I "	-id°-
Endosulfan	15 "	-id°-
C - ESTERS PHOSPHORIQUES		
Sulfotep	10 "	Autorisé seulement sur cultures légumières en serres ou sous abri
Parathion (Ethyl - Méthyl)	15 "	
Diazinon	15 "	
Malathion	7 "	
E.P.N	15 "	
Trichlorfon	7 "	
Azinphos (Ethyl - Méthyl)	15 "	
Dichlorfos	15 "	
Dioxathion	15 "	
Diéthion	15 "	Non dangereux pour les abeilles
Fenthion	15 "	
Prothoate	15 "	
Phenkapton	15 "	
Phosalone	15 "	Non dangereux pour les abeilles
Carbophénothion	15 "	
Naled	7 "	48 heures avant récolte dans les serres

Nom commun des insecticides	Dates limites	Observations
ESTERS PHOSPHORIQUES (suite)		
Imidan	15 jours	
Fenitrothion	15 "	
Bromophos	7 "	
Dichlorvos	5 "	
D - INSECTICIDES SYSTEMIQUES		
Disulfoton		Interdit sur toutes cultures sauf semis ou plantation de betteraves et pommes de terre
Déméton méthyl	2I jours	Interdit sur cultures légumières
Oxydéméton méthyl	2I "	-id°-
Endothion	2I "	-id°-
Phosphamidon	2I "	-id°-
Mévinphos	7 "	
Diméfox	60 "	Autorisé seulement sur houblon en arrosage au collet
Diméthoate	7 "	Non homologué sur cultures légumières
Formothion	7 "	Interdit sur cultures légumières
Vamidothion	30 "	-id°-
E - INSECTICIDES SPECIFIQUES		
Chlorobenzilate	7 "	
Binapacryl	2I "	
Chlorfénizon	7 "	
Fénizon	7 "	
Isolan	15 "	
Dicofol	15 "	Non dangereux pour les abeilles
Chlorbenside	7 "	
Tetradifon	7 "	
Thioquinox	15 "	Non dangereux pour les abeilles
Tetrasul	7 "	
F - PRODUITS DIVERS		
Roténones	-	Non dangereux pour les abeilles
Pyréthrines	-	-id°-
Carbaryl	7 "	
Nicotine	10 "	
Minacide	15 "	